



Pour une formation permanente au service des intérêts de l'ensemble des personnels



CGT-INRA RN 10 - Porte de St Cyr -78210 Saint Cyr l'Ecole - Tél : 01.39.53.56.56 - Mail : cgt@inra.fr

Pour la CGT, la principale richesse d'un organisme de recherche comme l'INRA réside dans les connaissances que son personnel possède. Il est donc vital de les entretenir tout au long de la carrière pour l'ensemble des personnels. La formation permanente sert non seulement à augmenter la qualification professionnelle, mais contribue aussi au développement de l'esprit critique, à la compréhension du monde environnant et permet l'épanouissement des individus. La CGT Inra milite pour que la formation soit en priorité au service des intérêts des agents dans l'esprit de la loi de 1971. Celle-ci définissait le rôle de la formation comme un salaire différé et une seconde chance pour le fonctionnaire, cet objectif s'est « volatilisé » au fil du temps. La formation est, de plus en plus, conçue comme un moyen d'adapter le personnel à son poste de travail, et au service de plus en plus exclusif des priorités fixées par la direction de l'INRA. Elle joue aussi un rôle central dans le processus de diffusion des valeurs liées au nouveau management public.

La direction de l'INRA transforme la formation en outil de diffusion des nouvelles méthodes de « management » de la recherche et des personnels...

Les lettres de cadrage des plans de formation qui se succèdent, rédigées par la direction de l'INRA tendent de plus en plus à transformer la formation en vecteur de transmission auprès des personnels, des nouvelles méthodes de gestion qu'elle veut imposer. Ces actions de formation au management transposent à l'INRA les méthodes de gestion appliquées dans les entreprises privées (lire [notre publication à ce sujet](#)). Or, d'une part ces méthodes ont cruellement montré leurs limites et d'autre part, la logique de fonctionnement d'un service public est, et doit être, différente de celle des entreprises privées. Une entreprise a comme objectif prioritaire son intérêt financier, le service public, lui, est au service de l'ensemble de la société.

...dans le cadre de moyens budgétaires consacrés à la formation, en baisse

Depuis 2010 les moyens budgétaires (budget primitif) consacrés par l'institut à la formation sont en forte baisse, alors que la demande croît et que les coûts des formations s'envolent. Il s'ensuit que les unités sont de plus en plus sollicitées pour cofinancer la formation. La CGT a toujours combattu cette orientation, puisqu'elle induit de fait une discrimination entre les agents des unités riches et les autres. N'oublions pas que les unités financent déjà les frais de déplacement afférents à ces formations. Ainsi, le financement des frais pédagogiques par les unités représentait en 2012, 42% du budget

primitif de la formation, c'est-à-dire du budget que la direction affecte à la formation chaque année.

...et en orientant les moyens budgétaires vers ses priorités

Dans ce contexte de forte baisse du budget de la formation, les priorités affichées par la DG ¹ « se font au détriment des initiatives de petits collectifs ou d'individus, porteurs de projets de formation émergeant du terrain, qui ont parfois du mal à s'imposer au regard des priorités institutionnelles ».

Sont concernées les demandes individuelles mais aussi des formations² permettant d'accompagner l'évolution des métiers et les parcours professionnels (axe 300) et la promotion des droits individuels (formations diplômantes et personnelles) des agents (axe 400).

...avec un recours de plus en plus fréquent à des consultants qui transposent les méthodes du privé

¹ Formation permanente Bilan 2013, prévisions 2014

² La direction de l'INRA s'est engagée à consacrer les moyens de la formation selon la clé de répartition suivante : 40% du budget consacré à l'axe 100 Accompagner la politique scientifique et ses priorités (43% en 2013), 30% du budget à l'axe 200 Dynamiser l'animation et la gestion collective (37% en 2013), 20% du budget à l'axe 300 Accompagner l'évolution des métiers et les parcours professionnels (14% en 2013) et enfin 10% à l'axe 400 Promouvoir les Droits individuels (6% en 2013).

La CGT dénonce le développement démesuré des formations au management et à l'accompagnement au changement. Cette politique est au service de la casse des structures existantes et de la mise en place de Très Grandes Unités, dont on commence à mesurer les conséquences néfastes pour les personnels.

La CGT demande une évaluation de toutes les formations délivrées par des consultants extérieurs. De notre point de vue, elles sont inadaptées et nocives pour un institut public comme l'INRA, car ces consultants ne proposent le plus souvent que la mise en place de recettes managériales issues des entreprises privées non adaptées à notre institut. Le coût de ces prestations est très important.

Le budget d'un organisme public doit financer des formations qui correspondent à un réel besoin des agents et non contribuer au financement d'entreprises privées.

...alors que la part des moyens de la formation réellement consacrée à la recherche est très insuffisante...

D'après le bilan 2013, l'INRA affecte à l'axe politique 100 « Accompagner la politique scientifique et ses priorités », 43,1% des dépenses de formation et 47 % des heures de formation. Mais une part importante de ces financements est principalement orientée vers le management de la recherche au détriment des formations destinées à conforter, développer le cœur de métier de la recherche³. **Ainsi les heures stagiaires réellement consacrées à la recherche ne représente que 54% des heures stagiaires de l'axe 100 et seulement 25% des heures stagiaires totales, soit environ 57.500 heures. De plus, ces heures de formation sont en baisse de 20% par rapport à 2011 (65.000 h en 2012 et 71.775 h en 2011).**

³ Les formations concernant le cœur de métier de la recherche sont celles des domaines ou spécialités scientifiques, du domaine mixte scientifique et outils ; des domaines et spécialités techniques, technologies, outils, méthodes.

Formations personnelles : la CGT exige que les droits des personnels soient conservés voire renforcés...

Les agents de l'INRA peuvent bénéficier de dispositifs plus avantageux que le droit en matière de formation dans la fonction publique comme les dispositifs de formation diplômante dont la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ; le dispositif de **formation personnelle** qui permet de financer des formations sur des thématiques non liées aux activités de l'INRA. **La CGT a bataillé pour la mise en place, le maintien de ces dispositifs**, a œuvré pour la définition d'un cadrage institutionnel favorable pour les agents afin de leur permettre de préparer dans de bonnes conditions l'obtention d'un diplôme (temps de travail libéré, coût financier de la formation pris en charge, désignation d'un tuteur interne, etc).

La CGT sera très vigilante pour que ces dispositifs soient préservés et ne soient pas détournés de leurs objectifs initiaux (seconde chance pour les agents). Sur la période 2000 à 2010, le dispositif des formations diplômantes a permis à plus de 300 agents d'obtenir un diplôme. Malheureusement une partie de ces agents diplômés rencontre des difficultés pour que leurs nouvelles qualifications soient prises en compte dans leur unité.

...et que les instances de concertation en matière de formation, comme la commission nationale de formation permanente (CNFP) et les commissions locales de formation permanente (CLFP), soient maintenues

Les instances de concertation permettent aux personnels de s'exprimer via les élus ou délégués syndicaux présents. **Dans un contexte de baisse des moyens, et d'orientation de plus en plus forte de ces moyens vers les priorités décidées par la seule direction de l'INRA, il est donc impératif de maintenir ces commissions.**

L'existence des commissions locales de formation permanente est menacée. **Il existe un projet de la direction qui propose que les missions de la CLFP soient reprises par le conseil de gestion de centre.** D'ailleurs le centre siège de Paris n'a plus de CLFP, c'est le conseil de gestion qui est censé prendre en charge les prérogatives de la commission locale. Or le bilan de cette expérimentation est désastreux car les questions de la formation sont noyées dans un ensemble beaucoup plus vaste, rendant quasi impossible de réels débats sur la formation et des demandes de formation des personnels.

La CGT est favorable au maintien des CLFP comme lieux de débats, parce que la formation est un droit des agents qui ont intérêt à être représentés par des élus. De plus les commissions débattent de demandes individuelles des agents qui doivent rester dans un cadre confidentiel.

La CGT estime que les orientations politiques actuelles de la direction générale en matière de formation sont contraires aux intérêts à long terme de l'INRA et de ses personnels.

Pour que la formation permanente soit réellement au service des intérêts de tous les personnels

La CGT revendique

- **Que le calcul du budget de la formation s'établisse en prenant en compte les non titulaires** (il ne prend en compte actuellement que très partiellement le nombre de non titulaires).
- **Que le budget de la formation ne finance pas les formations liées au management.**
- **Que les moyens budgétaires soient majoritairement affectés aux formations orientées vers le cœur de métier d'un organisme de recherche**, actuellement ils ne représentent que 25% du budget et ils sont en baisse depuis 3 ans.
- **La suppression du co-financement (en augmentation constante) des frais pédagogiques et la prise en charge des frais de déplacement par le budget formation**, car la prise en charge des frais de transports par les unités est un facteur d'inégalité entre les agents.
- **La mise en place d'un outil permettant de tracer les demandes de formation** et de faire respecter le droit de recours pour les agents qui se voient refuser deux fois de suite la même demande. Cet outil doit permettre de faire respecter **le droit fonction publique sur les refus de formation** (*Si une demande a déjà été refusée à un fonctionnaire, le rejet de sa seconde demande portant sur une action de formation de même nature ne peut être prononcé qu'après avis de l'instance paritaire compétente. Décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat*).
- **Que les plans de formation ne soient pas construits uniquement comme un outil de gestion des ressources humaines et en fonction des priorités scientifiques de la direction.** Ils doivent prendre en compte les demandes hors de ces priorités et permettre à des demandes de collectifs d'être financées. Ils doivent être aussi un moyen d'expression du droit de l'agent permettant de prendre en compte ses aspirations en termes d'évolutions professionnelle et personnelle (droit de changer de métiers, droit d'élargir ses compétences pour pouvoir réussir une mobilité par exemple...).

Pour soutenir ces revendications,

En Décembre 2014,

aux élections professionnelles

Conseil Scientifique National (CSN) - Comité Technique de l'INRA (CT) et ministériel (CTM) - Commissions Administratives Paritaires (CAP) et Commission Consultative Paritaire (CCP)

VOTEZ CGT !

Rejoignez la CGT-INRA / Bulletin d'adhésion ([ici](#))

